

**N° OJ : 60****Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024****Objet : Sports - Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2024.- Asbl "Bains de Bruxelles" : 17.690,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Bains de Bruxelles;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 17.690,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2024 à l'attention de l'asbl Bains de Bruxelles pour les travaux d'aménagements divers dans les centres sportifs (Centre, Laeken, Neder-Over-Heembeek)(n° de projet BM10-239-2009).

Article 2 : La dépense sera engagée sur l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2024 et couverte par un emprunt.

Annexes :